



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°37-2024-05030

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

37-2024-05-24-00004 - **??**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Madame CHRISTOPHE Kelly à ST PIERRE DES  
CORPS (2 pages)

Page 3

37-2024-05-16-00002 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES  
A LA PERSONNE Monsieur SUIRE Maxime à CANGEY (2 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-05-24-00004

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Madame  
CHRISTOPHE Kelly à ST PIERRE DES CORPS

**Récépissé de déclaration d'activité  
au titre des services à la personne**

**Le Préfet d'Indre et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Vu** la demande de déclaration déposée, le 16/05/2024 par l'organisme de MME. CHRISTOPHE Kelly, dont l'établissement est situé 29 rue Edouard Lemarchand 37700 St-Pierre-des corps

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 16/05/2024, par MME. CHRISTOPHE Kelly, en qualité de dirigeante, dont l'établissement principal est situé, 29 rue Edouard Lemarchand 37700 St-Pierre-des corps; et enregistré sous le N° SAP **928839604** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)

**Article 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

**Article 3 :** Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

**Article 4 :** Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

**Article 5:** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 24/05/2024

**Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,**

**Signé**

**Guillemette RABIN**

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-05-16-00002

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Monsieur SUIRE  
Maxime à CANGEY

**Récépissé de déclaration d'activité  
au titre des services à la personne**

**Le Préfet d'Indre et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Vu** la demande de déclaration déposée, le 18/04/2024 par l'organisme de M. Maxime SUIRE, dont l'établissement est situé 5 Rue De la touche 37530 Cangey;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 18/04/2024, par M. SUIRE Maxime en qualité de dirigeant, dont l'établissement principal est situé, 5 Rue De la touche 37530 Cangey; ; et enregistré sous le N° SAP 925286692

pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)

**Article 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

**Article 3 :** Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

**Article 4 :** Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

**Article 5:** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 16/05/2024

**Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,**

**Signé**

**Guillemette RABIN**

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)